

Décision n° 2017/03-08
relative à la demande de l'École spéciale des travaux
publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)
de délivrer un titre d'ingénieur diplômé
sur un nouveau site de formation

Ecole

École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

Nom de marque / nom d'usage : **ESTP Paris**

Ecole privée reconnue par l'Etat – Qualification EESPIG

Académie : Créteil

Site : Cachan (94230)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des habilitations précédentes

Décision n° 2014/06-01 + Décision n°2012/02-02

Objet

Dossier E : Ouverture d'un nouveau site à Troyes sur la Technopôle de l'Aube dans la spécialité "Bâtiment" en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie,
- Vu le rapport établi par Jacques SCHWARTZENTRUBER (membre de la CTI et rapporteur principal), Philippe SARDIN (expert) et présenté lors de la séance plénière du 14 mars 2017,
- Entendus Madame Florence DARMON, directeur général, et Monsieur André MOREL, chargé de mission Développement, ESTP Paris

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'ESTP Paris est une école privée d'ingénieurs, sise à Cachan (94). Elle compte actuellement 2600 élèves, dont 2334 élèves ingénieurs, très majoritairement en formation initiale sur recrutement CPGE, et 191 enseignants et enseignants chercheurs permanents.

Elle est à délivrer le titre d'ingénieur diplômé par la voie de la formation initiale sous statut étudiant dans les spécialités suivantes (entre parenthèses nombres de diplômés 2015) :

- Bâtiment (171)
- Génie mécanique et électrique (83)
- Topographie (60)
- Travaux publics (216)

et dans une spécialité par la voie de l'apprentissage : Energétique du bâtiment (34)

Les quatre formations sous statut d'étudiant ont été habilitées pour 6 ans à compter de la rentrée 2012 (Décision n°2012/02-02), la formation par apprentissage pour 3 ans, renouvelés en 2015 (Décision n° 2014/06-01). Les habilitations de l'école ont été prolongées d'un an en 2016 pour tenir compte du transfert du siège de l'école de Paris à Cachan.

En 2012, la décision était assortie des recommandations suivantes :

- Réduire en dessous de 2000 heures le volume horaire de face à face pédagogique
- Dégager du volume horaire pour les projets individuels de recherche
- Compléter la démarche compétences en redessinant la carte des métiers-types
- Développer pour tous les élèves des séjours à l'étranger entrant dans le cadre de la formation d'ingénieur
- Limiter le projet de fin d'études en laboratoire académique aux seuls élèves ayant un projet professionnel en lien avec la recherche

L'école a bien pris en compte l'ensemble des recommandations de la CTI, même s'il reste à finaliser la démarche compétences (et les nouvelles versions des fiches RNCP).

L'objet de la demande est l'ouverture d'un nouveau site à Troyes ayant vocation à accueillir une partie de la spécialité bâtiment.

Description du projet

L'ESTP Paris demande l'autorisation d'ouverture d'un nouveau site de formation à Troyes, sur la technopole de l'Aube, à proximité de l'UTT et de l'EPF, dénommé ESTP Paris Campus de Troyes.

Le projet concerne une partie de la formation de la spécialité « Bâtiment », sur les trois années de formation. Il s'agit d'y recevoir, dès la rentrée 2017, 24 étudiants en première année de cette spécialité (recrutés spécifiquement pour ce site) et 12 étudiants de 3e année, dans une nouvelle option de fin de cursus co-construite avec l'école supérieure de design de Troyes : « Bâtiment et design ».

Cette option ne sera ouverte qu'à Troyes, mais sera disponible pour des étudiants ayant fait les deux premières années de leur scolarité à Troyes ou à Cachan. Inversement, les options de 3ème année sur Cachan seront également ouvertes aux étudiants issus de la deuxième année du campus de Troyes.

Il devrait donc y avoir des étudiants des trois promotions présents sur le site de Troyes dès la rentrée 2018. A terme, il est prévu d'avoir environ 300 étudiants présents sur le site de Troyes.

L'ouverture du nouveau site est fortement soutenue par les collectivités territoriales, les institutions d'enseignement secondaire et supérieur présents sur le site, et les entreprises.

En attendant la construction des locaux définitifs, le département de l'Aube met provisoirement à disposition un bâtiment (2400 m²) que la mission a pu visiter. Ce bâtiment ne nécessite que des travaux limités d'aménagement pour être en mesure d'accueillir dans d'excellentes conditions les étudiants dès la rentrée. Ces travaux sont assurés par le département. Des espaces de travaux pratiques sont aussi disponibles.

Les locaux définitifs seront construits sur un terrain déjà identifié, à proximité immédiate du bâtiment de l'EPF. Les travaux seront pris en charge par les collectivités territoriales, à hauteur de 12 M€.

Si on se limite aux premières années de fonctionnement, on peut mettre en regard l'effectif étudiant attendu avec le personnel permanent en poste sur le site de Troyes :

- Année 2017-2018 : 36 étudiants, 1 enseignant permanent et 3 autres personnels
- Année 2020-2021 : 168 étudiants, 3 enseignants et 5 autres personnels

Ceci montre bien que pour maintenir un taux d'encadrement significatif par du personnel permanent de l'ESTP Paris, les interactions entre les deux sites de Cachan et de Troyes sont indispensables : mobilités d'enseignants et d'étudiants entre les deux sites (l'aller-retour peut être fait dans la journée), plateforme pédagogique et moyens de visioconférence (prévus) sont indispensables à la réussite du projet.

La participation de vacataires des autres institutions d'enseignement supérieur et des entreprises locales est bien sûr prévue (pas encore complètement chiffrée) et ne devrait pas poser de difficulté majeure. Toute précieuse qu'elle soit, cette participation ne doit pas faire oublier que ce sont les enseignants permanents de l'établissement qui portent «l'esprit d'école» auprès des étudiants.

Tant dans le domaine académique que dans le domaine de la vie étudiante, la direction de l'école entend organiser des rencontres et des travaux communs entre étudiants de Cachan et de Troyes, afin de favoriser un esprit de promotion.

Le dossier de l'école a été explicite quant aux conditions précisées dans R&O 2016 (Livre 3) pour la délivrance d'un même diplôme sur des sites multiples. La question de l'activité en recherche des enseignants – chercheurs en poste à Troyes doit encore être approfondie. Le recrutement sur concours CPGE pour le site de Troyes fera l'objet d'une voie spécifique. Un directeur du site a été nommé. L'accès aux laboratoires et plateformes techniques voisines reste à formaliser par des conventions.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Forte motivation des acteurs locaux en vue de développer l'attractivité du territoire, de son enseignement supérieur et de ses entreprises : collectivités territoriales, entreprises, établissements d'enseignement
- Soutien financier remarquable des collectivités
- Environnement scientifique et étudiant : proximité immédiate de l'UTT et de l'EPF
- Motivation et implication de vacataires potentiels (académiques et venant des entreprises)
- Possibilités d'interaction entre les deux sites
- Projet très bien monté
- Bon respect des critères d'une formation multisites
- Dimension sociale du projet (coût de la vie étudiante)

Points de vigilance

- Le taux d'encadrement sur le site de Troyes par des personnels permanents de l'ESTP Paris
- L'ancrage recherche, tant pour les enseignants que pour les étudiants, n'est pas clairement prévu
- Possibilités de coopération académique locales limitées dans le domaine scientifique et technique du génie civil et du bâtiment, avec cependant des complémentarités intéressantes (énergétique, domotique, instrumentation, ...)

Risque

- Eventuel manque d'attractivité du site de Troyes pour les admis au concours

Opportunités

- La coopération avec l'école supérieure de design de Troyes et le montage d'une option

originale

- La distance entre sites donne l'opportunité de développer des pédagogies innovantes

En conséquence, la Commission des titres d'ingénieur prononce une décision favorable à la délivrance, sur le site créé à Troyes, des 3 années d'études du cycle ingénieur de la formation conduisant à l'obtention du titre d'ingénieur diplômé suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure des travaux publics, du bâtiment
et de l'industrie »**

dans la spécialité « **Bâtiment** »
en formation initiale sous statut d'étudiant
Sur les sites de Cachan et Troyes

Les premiers diplômés préparés intégralement sur le site de Troyes seront délivrés en fin d'année universitaire 2019-2020.

L'accréditation dont dispose l'établissement pour ses différents titres d'ingénieur diplômé se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

Cette autorisation est assortie des recommandations suivantes :

- Créer un taux d'encadrement local, avec des enseignants, et notamment des enseignants chercheurs ayant une implication dans le tissu local
- Mettre en place au plus tôt les moyens assurant l'exposition à la recherche des élèves ingénieurs sur le site de Troyes
- Concrétiser au plus tôt par des conventions les liens avec les autres structures d'enseignement (organisation des enseignements, accès aux équipements, etc.)

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mars 2017.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Florence DUFOUR, Sandrine JAVELAUD Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Pascal RAY, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER et Jean-Marc THERET.

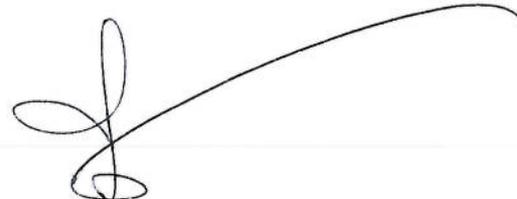
Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 avril 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier
Sylvie AMBLARD



Le rapporteur principal
Jacques
SCHWARTZENTRUBER